

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 26 JUIN 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 40

Nb. de représentés : 5

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 27/1190 :

Bassin Martin - Rétrocession à la Commune de Saint-Pierre par la SAS SPIB (filiale de Bourbon Bois) de la parcelle cadastrée section DZ n°745

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRASSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), PERIANAYAGOM Albert (Monsieur TAN WILLY), POPY Anne Marie (par Madame ALAGUIRASSAMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur BRET Jean Paul), BELLON Stéphane (par Monsieur NARIA Olivier).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Président de Séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de Séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2023.



Accusé de réception en préfecture
074-210740164-20230626-27-1190-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°27/1190 : Bassin Martin - Rétrocession à la Commune de Saint-Pierre par la SAS SPIB (filiale de Bourbon Bois) de la parcelle cadastrée section DZ n°745.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire expose à l'Assemblée que la Commune de Saint-Pierre a cédé par acte en date du 4-10 et 12 novembre 2015, à la SCI Les Fougères identifiée au SIREN et au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Denis sous le numéro 400 026 274, dont le siège social est situé au 02 rue Camille Desmoulins au Port (97420), une unité foncière constituée des terrains cadastrés DZ 605, DZ 745 et DZ 746 à Bassin Martin, moyennant 28,28 € le m² (montant inférieur à l'avis des domaines comme mentionné dans la délibération du Conseil Municipal du 20/09/2014 affaire n°6/237), pour la réalisation de trois logements en accession sociale à la propriété en faveur de trois familles éligibles à ce dispositif.

A ce jour, si deux familles (IMACHE Anthony/BROSSARD Marie Lindsay et CHAMAND Anne-Mirella) ont acquis avec la SCI Les Fougères leur LESG, la famille IMACHE Christopher occupante du foncier, n'a pu bénéficier de la construction du LES ou de l'amélioration de son logement par cet organisme.

Par ailleurs, la SCI Les Fougères a été absorbée par la SAS SPIB venant à la suite des droits de cette société.

A titre de règlement à l'amiable de ce dossier,

Sur proposition du Président de Séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **D'APPROUVER la rétrocession à la Commune de Saint-Pierre par la SAS SPIB (filiale de Bourbon Bois) identifiée au SIRET sous le numéro 48802202100015 – APE 410 B (adresse 2 rue Camille Desmoulins 97420 Le Port, du bien suivant :**

Référence cadastrale	Superficie	Adresse	Propriétaire	Situation
section DZ n°745	186 m ² environ (à définir par mesurage)	260A Chemin Bassin Martin (97410)	La SAS SPIB	Bâti, occupé par la famille IMACHE Christopher

• **DE FIXER les conditions d'acquisition comme suit :**

- **Moyennant le prix de : 28.28 € HT le m² soit un montant prévisionnel de 5260.08 € HT-montant à parfaire ou à diminuer selon la surface définitive, auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur en cas d'assujettissement.**

Montant inférieur au seuil obligatoire de consultation des domaines cf. arrêté du 05/12/2016 publié au JO le 11/12/2016.

Le financement de cette dépense sera opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire n°581 2111 96651001 53 RE23000047

• **DE SOLLICITER l'application de l'article 1042 du code général des impôts modifié par l'article 21/1/1 de la loi de finances de 1983 et textes subséquents**

• **DE L'AUTORISER à signer tous documents liés à cette affaire, notamment l'acte de d'acquisition par la Commune de Saint-Pierre.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230626-27-1190-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023